

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2962

15 décembre 2008

SOMMAIRE

Afrimedia International	142172	F.T.F. Holding S.A.	142146
Alro S.A.	142133	Global Part S.A.	142134
Apsys Investment Russia S.à.r.l.	142164	Graphiconsulting S.A.	142168
A + T architecture S.A.	142133	Greenman Investments S.A.	142153
Atlantique Financière S.A.	142140	GSMP V Offshore S.à r.l.	142130
Banque Öhman S.A.	142132	GSMP V Onshore S.à r.l.	142130
Belux Property Investments (BPI) S.A.	142174	Holz & Bau Design TIETZE S.à r.l.	142144
Bowman Holding S.A.	142143	International Technical & Organisation S.A.	142168
Brinal Holding S.A.H.	142139	Les Trois Anges	142133
Business Consultancy Services S.A.	142142	M.I.O.S. S.A. (Management/Ingénierie des Organisations et des Systèmes)	142176
Business Consultancy Services S.A.	142140	Noma S.A.	142143
Business Technology Services	142134	Overseas Management Corporation S.A.	142140
CARGOLINER Luxembourg SA	142171	Overseas Management Corporation S.A.	142135
Centrum Saint Petersburg S.à r.l.	142164	PMB Real Estate S.A.	142169
Cents Grund & Boden S.A.	142137	Progetra (Luxembourg) S.A.	142142
CORSAIR (Luxembourg) N°11 S.A.	142134	R1 Invest S. à r.l.	142140
Danfe S.A.	142136	R Capital S. à r.l.	142136
Deninvest S.à r.l.	142135	Rock Ridge RE 10	142131
Distri-Baby S.A.	142141	RZ Holding S.A.	142131
D.S. Corporation S.A.	142132	Saltgate S.A.	142142
Eastenergy S.A.	142137	Selecta Luxembourg	142135
Egerton S.à r.l.	142142	Setrinx S.à r.l.	142138
E. Öhman J:or Luxembourg S.A.	142132	SOPRAWA, société civile	142150
Epping Holding S.A.	142130	Sterner Research S.A.	142132
ETB Mortgage Finance 1 S.A.	142141	Tendril Limited, Luxembourg Branch ...	142139
Euro Promo S.A.	142141	Tredief S.A.	142134
Euro Promo S.A.	142137	Walstar S.A.	142138
Euro Promo S.A.	142135	Waterslim Holding S.à r.l.	142138
Euro Promo S.A.	142141	Yorkimmo S.A.	142136
Euro Promo S.A.	142139	Zelda Holding S.A.	142132
Farmachen S.à.r.l.	142133		
Field Point IV S.à r.l.	142139		
Figest S.A.	142131		
Finepro International S.A.	142143		
Finmetal International S.à r.l.	142143		

GSMP V Offshore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 116.400.

Constituée par-devant M^e Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 30 avril 2006, acte publié au Mémorial C no 1405 du 21 juillet 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GSMP V OFFSHORE S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008148596/3521/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08859. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

GSMP V Onshore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 116.396.

Constituée par-devant M^e Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 30 avril 2006, acte publié au Mémorial C no 1397 du 20 juillet 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GSMP V ONSHORE S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008148595/3521/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08857. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Epping Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 109.061.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 28 octobre 2008 a élu comme administrateurs:

- Waverton Group Limited, P.O.Box3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- Birefield Holdings Limited, P.O.Box3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

- Starbrook International Limited, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

et comme commissaire aux comptes Rothley Company Limited, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour fin de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Pour Epping Holding S.A.

Kaupthing Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008148703/1021/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05621. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

RZ Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 78.726.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 26 septembre 2008 a élu comme administrateurs:
- Waverton Group Limited, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- Birefield Holdings Limited, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- Starbrook International Limited, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
et comme commissaire aux comptes Rothley Company Limited, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour fin de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Pour RZ Holding S.A.

Kaupthing Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008148702/1021/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05622. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Rock Ridge RE 10, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 126.091.

AUSZUG

Es muss folgendes beachtet werden:

- Die Aktionäre haben am 17/10/2008 beschlossen, den Rücktritt von Herrn Lucien Jacobs, Geschäftsführer B, mit sofortiger Wirkung zu akzeptieren.

Luxembourg, den 20. November 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008150607/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09770. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Figest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 17.923.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 30 octobre 2008

Monsieur Carlo SCHLESSER, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, né le 30 août 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'Administration. Il exercera ce mandat pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Certifié sincère et conforme

FIGEST S.A.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008150707/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00491. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

**Banque Öhman S.A., Société Anonyme,
(anc. E. Öhman Jor Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 112.033.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 17 novembre 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1343 du 7 décembre 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Pour Banque Öhman S.A. (anc. E. ÖHMAN J: OR LUXEMBOURG S.A.)

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008148966/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07474. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

D.S. Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 79.334.

Le bilan et annexes au 31.12. 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/11/08.

Signature.

Référence de publication: 2008148958/788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07625. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Sterner Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 94.928.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Deschuytter Isabelle.

Référence de publication: 2008148969/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05107. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Zelda Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 97.074.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Deschuytter Isabelle.

Référence de publication: 2008148971/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05104. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Alro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 97.625.

Le bilan au 29/01/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/11/08.

Signature.

Référence de publication: 2008148651/4286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07542. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

A + T architecture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2427 Luxembourg, 20, rue du Rham.
R.C.S. Luxembourg B 93.488.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/11/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008148600/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07015. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Les Trois Anges, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 71.673.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008148954/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07387. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Farmachen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 98.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008148967/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07413. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

CORSAIR (Luxembourg) N°11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 90.447.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008150697/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07150. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080177392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Business Technology Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 45.444.

Suite à la cession de parts du 21 avril 2008, le capital de la Sàrl susmentionnée est réparti comme suit:
JOTEL ENTERPRISES LIMITED, 500 parts sociales

Marina Valvasori / Simon Christopher Young
Gérant A / Gérant B, MANAGER

Référence de publication: 2008150705/759/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07442. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080177546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Tredief S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 46.185.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27/11/08.

Signature.

Référence de publication: 2008148653/4286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07545. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080175340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Global Part S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 95.675.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 13 octobre 2008

- Monsieur Philippe STANKO, employé privé, demeurant professionnellement 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé en tant que Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat d'Administrateur qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Certifié conforme
GLOBAL PART S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008150708/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07336. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080177489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Selecta Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 19, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 77.466.

—
Résolutions du Conseil d'Administration du 16 octobre 2008

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Justin TYDEMAN, né le 18 juillet 1970 à Poole (Angleterre) et demeurant à CH-6300 Zug, Ageristrasse 11 (Suisse), en qualité d'administrateur délégué avec le pouvoir d'engager la société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière.

Luxembourg, le 17.11.2008.
Pour SELECTA LUXEMBOURG S.A.
INTERFIDUCIAIRE S.A.
Signature

Référence de publication: 2008150718/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07222. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Euro Promo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8058 Bertrange, 5, Beim Schlass.
R.C.S. Luxembourg B 67.297.

—
Le bilan du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008150686/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW06008. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Overseas Management Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 40.234.

—
Le bilan et annexes au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27.11.08.

Signature.

Référence de publication: 2008148965/788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07648. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Deninvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 123.941.

—
Suite à la cession de parts du 25 février 2008, le capital de la Sarl susmentionnée est réparti comme suit:
Belair United Limited, 100 parts sociales.

Grace Colman
Gérante

Référence de publication: 2008150706/759/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05219. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Danfe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 121.900.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la société en date du 29 octobre 2008 que:

- la démission de M. Boris de GLADKY de ses fonctions d'Administrateur de la société a été acceptée;
- la démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social sis 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société a été acceptée;
- M. Laurent MULLER, employé privé, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé aux fonctions d'Administrateur de la société;
- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l., ayant son siège social sis 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la société.
- Les mandats d'Administrateur de M. Laurent MULLER et de Commissaire aux Comptes de la FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l. prendront fin lors de la tenue l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008150712/717/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09252. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Yorkimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 83.539.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008150693/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07515. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

R Capital S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 512.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 115.009.

- Il résulte des résolutions écrites prises par le gérant unique de la Société en date du 24 octobre 2008 que le siège social de la Société est transféré à partir du 24 octobre 2008 au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Pour la Société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008151205/805/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW06900. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Eastenergy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 130.272.

Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 21 novembre 2008

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008151206/1134/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09813. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Euro Promo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8058 Bertrange, 5, Beim Schlass.
R.C.S. Luxembourg B 67.297.

Le bilan du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008150684/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW06012. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Cents Grund & Boden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 77.453.

Auszug der Beschlüsse der ausserordentlichen Generalversammlung vom 17. November 2008

Am Montag, den 17. November 2008 um 11.00 Uhr, sind die Aktionäre der CENTS GRUND UND BODEN S.A. in der Stadt Luxemburg zur ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Bestimmungen getroffen:

- Herr Serge CECCON, Immobilienmakler, wohnhaft in L-Dickwieler
 - Herr Henner VOGEL, Ingenieur, wohnhaft zu D-Trier
- treten mit sofortiger Wirkung von ihrem Posten als Verwaltungsratsmitglied ab.

Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Herr Jörg PETERS, Maurermeister, D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4
 - Herr Markus PETERS, Bauzeichner, D-54636 Dockendorf, Hauptstrasse, 2
- welche für vier Jahre ernannt werden, das heißt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

Der neue Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht dementsprechend aus folgenden Mitgliedern:

- Herr Alois PETERS, Bauunternehmer, wohnhaft zu D-Dockendorf (geschäftsführender Verwaltungsratsmitglied),
- Herr Jörg PETERS, Maurermeister, D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4
- Herr Markus PETERS, Bauzeichner, D-54636 Dockendorf, Hauptstrasse, 2

Luxembourg, den 17. November 2008.

Unterschriften.

Référence de publication: 2008150710/503/25.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09733. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Setrinx S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8064 Bertrange, 40, Cité Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 131.256.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/11/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008150695/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07508. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Walstar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.902.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la société en date du 29 octobre 2008 que:

- la démission de M. Boris de GLADKY de ses fonctions d'Administrateur de la société a été acceptée;
- la démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social sis 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société a été acceptée;
- M. Laurent MULLER, employé privé, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé aux fonctions d'Administrateur de la société;
- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l., ayant son siège social sis 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la société.
- Les mandats d'Administrateur de M. Laurent MULLER et de Commissaire aux Comptes de la FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l. prendront fin lors de la tenue l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008150711/717/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09254. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Waterslim Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.810.

1. Le contrat de domiciliation conclu entre la Société et Maître Pierre Metzler a été dénoncé avec effet au 30 novembre 2008.

2. Il résulte des résolutions prises en date du 18 novembre 2008 par le conseil de gérance de la Société que le siège social de la Société sera transféré du 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg à partir du 1^{er} décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008151226/280/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09135. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Tendril Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 92.198.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008150690/631/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07477. - Reçu 40,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080177473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Field Point IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 119.324.

AUSZUG

Es muss folgendes beachtet werden:

- Der Aktionär hat am 17/10/2008 beschlossen, den Rücktritt von Herrn Lucien Jacobs, Geschäftsführer B, mit sofortiger Wirkung zu akzeptieren.

Luxembourg, den 21. November 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008150603/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09772. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080177517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Euro Promo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8058 Bertrange, 5, Beim Schlass.
R.C.S. Luxembourg B 67.297.

Le bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008150685/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW06009. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080177868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Brinal Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 49.642.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Pour BRINAL HOLDING S.A.H.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008148947/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07499. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080175409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Atlantique Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 87.302.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008151569/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX00887. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Business Consultancy Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 21, avenue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 86.687.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008148835/1185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08461. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Overseas Management Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 40.234.

Le bilan et annexes au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/11/08.

Signature.

Référence de publication: 2008148962/788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07628. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

R1 Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 115.008.

- Il résulte des résolutions écrites prises par le gérant unique de la Société en date du 24 octobre 2008 que le siège social de la Société est transféré à partir du 24 octobre 2008 au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Pour la Société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008151204/805/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW06897. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Distri-Baby S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 70.367.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 20 novembre 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- DISTRI-BABY S.A. (B 70.367), dont le siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés, a été dénoncé en date du 31 mars 2004.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M^e Marguerite RIES

Le liquidateur

Référence de publication: 2008151224/2630/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09701. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Euro Promo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8058 Bertrange, 5, Beim Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 67.297.

Le bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008150687/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW06007. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Euro Promo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8058 Bertrange, 5, Beim Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 67.297.

Le bilan du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008150683/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW06014. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

ETB Mortgage Finance 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 130.693.

Le bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008150694/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08878. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Business Consultancy Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 21, avenue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 86.687.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008148832/1185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08465. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080174984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Progetra (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 128.870.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Deschuytter Isabelle.

Référence de publication: 2008148968/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06385. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080175422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Saltgate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 128.029.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale annuelle en date du 12 novembre 2008 que le siège social de la Société est transféré du 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet au 3 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Pour Saltgate S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008151227/9469/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX00895. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080178818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Egerton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R.C.S. Luxembourg B 106.369.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EGERTON S.à.r.l.

Référence de publication: 2008151506/6773/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09835. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080178233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Finepro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 51.948.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008151943/9120/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01509. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Finmetal International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 59.283.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008151947/9120/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01520. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Bowman Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 97.585.

Le bilan au 30/09/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008151949/9120/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01524. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Noma S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 60.917.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 20 novembre 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- NOMA s.a. (B 60.917), dont le siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, a été dénoncé en date du 8 mars 2005.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M^e Marguerite RIES

Le liquidateur

Référence de publication: 2008151223/2630/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09703. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Holz & Bau Design TIETZE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7640 Christnach, 28, Moellerdallerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 143.112.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend acht, den neunzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach, (Grossherzogtum Luxemburg),

IST ERSCHIENEN:

Herr Achim TIETZE, Tischlermeister, wohnhaft in D-54636 Esslingen, Brunnenstrasse 6.

Welcher Komparsent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Holz & Bau Design TIETZE S.à r.l."

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Christnach.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand:

- den An- und Umbau, den Ausbau von Fenstern, Rolläden, Türen und Garagentoren, sowie deren Montage;
- die Verlegung von Fussböden, Parkett und Laminat;
- der Treppeneinbau, der Sonnenschutz einbau sowie Möbeleinbauten;
- der komplette Trockenausbau von Häusern.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche integral durch Herrn Achim TIETZE, Tischlermeister, wohnhaft in D-54636 Esslingen, Brunnenstrasse 6, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2008.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr neun hundert Euro (€ 900,-).

Erklärung

Der Kompotent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handlungsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
Herr Achim TIETZE, Tischlermeister, wohnhaft in D-54636 Esslingen, Brunnenstrasse 6.
- b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.
- c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-7640 Christnach, Moellerdallerstrooss, 28.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompotenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. TIETZE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 novembre 2008, Relation: ECH/2008/1544. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents. 12.500.-à 0,5%= 62,50 €.

Le Receveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 25. November 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008150343/201/108.

(080176078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

F.T.F. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 66.381.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "F.T.F. HOLDING S.A." (numéro d'identité 1998 40 08 689), avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 66.381, constituée sous la dénomination de "F.T.F. S.A." suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 septembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 876 du 4 décembre 1998 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 juin 2003, publié au Mémorial C, numéro 822 du 7 août 2003, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en "F.T.F. HOLDING S.A."

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;

- prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;

- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;

- avoir un établissement commercial ouvert au public;

- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

2) Refonte complète des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entre-prise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;

- prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;
- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;
- avoir un établissement commercial ouvert au public;
- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

Deuxième résolution

Afin de tenir compte de la résolution qui précède et de la législation existante, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société qui auront désormais la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "F.T.F. HOLDING S.A. ".

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entre-prise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;
- prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;
- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;
- avoir un établissement commercial ouvert au public;
- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à quarante mille euros (€ 40.000,-), représenté par quatre cents (400) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 9. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 9 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société soit par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins, soit par l'administrateur unique.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le quatrième lundi du mois de juin, à 11.30 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Art. 21. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. "

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M. WEBER, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 18 novembre 2008. Relation: CAP/2008/3493. Reçu douze euros (€ 12,-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 28 novembre 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008150499/236/244.

(080177888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

SOPRAWA, société civile, Société Civile.

Siège social: L-8806 Rambrouch, 33, rue de Schwiedelbrouch.

R.C.S. Luxembourg E 2.465.

Im Jahre zweitausend acht, am sechzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Léonie GRETHEN, mit Amtssitze zu Rambrouch.

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Alphonse BLAISE, Landwirt im Ruhestand, geboren in Luxemburg, am 19. Dezember 1942 - Matrikel 19421219 - 136 und seine Ehegattin Catherine genannt Rina SCHEECK, Landwirtin, geboren in Redingen-Attert, am 7. Oktober 1954 - Matrikel 19541007 - 248, wohnhaft in L-8806 Rambrouch, 33, rue de Schwiedelbrouch,

2- Herr Albert SCHEECK, Landwirt, geboren in Luxemburg, am 7. April 1963 - Matrikel 19630407 - 179, Ehegatte von Dame Josiane REISEN, wohnend in L-8805 Rambrouch, 2A, rue de Roodt,

3.- Herr Armand WAGNER, Landwirt, geboren in Luxemburg, am 27. September 1964 - Matrikel 19640927 -294, ledig, wohnend in L-8838 Wahl, 1, rue des Champs. Welche Komparenten erklären:

Dass sie die alleinigen Gesellschafter sind der zivilrechtlichen Gesellschaft «SOPRAWA» société civile agricole, mit Sitz in L-8806 Rambrouch, 33, rue de Schwiedelbrouch,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Alex WEBER mit Amtssitz in Niederkerschen am 23. Dezember 1996, veröffentlicht im Memorial C Nummer 150 vom 27. März 1997,

die Gesellschaft hat gemäss ihren Statuten ein Gesellschaftskapital von fünfhundertvierundzwanzigtausend und einundsiebzig Komma siebzig (524.071,70) Euro und ist unterteilt in einundzwanzigtausend einhunderteinundvierzig (21.141) Anteilscheine welche unter den drei Gründungsgesellschaftern aufgeteilt sind wie folgt:

- den Eheleuten BLAISE-SCHEECK , vorbenannt siebentausendundsiebenundvierzig Anteile	7.047
- Herr Albert SCHEECK, vorbenannt, siebentausendundsiebenundvierzig Anteile	7.047
- Herr Armand WAGNER, vorbenannt, siebentausendundsiebenundvierzig Anteile	7.047
Insgesamt:	21.141

Die vorgenannten Komparenten erklären dass:

a) sie das Gesellschaftskapital durch einstimmigen Beschluss von fünfhundertvierundzwanzigtausend und einundsiebzig Komma sieben (524.071,70) Euro um achtundzwanzig Komma dreissig (28,30) Euro, welche aus dem Gewinn der Gesellschaft stammen, auf fünfhundertvierundzwanzigtausend einhundert (524.100,-) Euro erhöht haben.

b) sie durch einstimmigen Beschluss das Gesellschaftskapital in fünftausendzweihunderteinundvierzig (5.241) Anteile unterteilt haben,

c) Herr Alphonse BLAISE seit dem 1. März 2006 in den Ruhestand getreten ist und im Einverständnis aller Teilhaber die Anteile der Eheleute BLAISE-SCHEECK ab diesem Datum in den Büchern der Gesellschaft auf den Namen von Dame Rina SCHEECK eingetragen sind.

d) demzufolge die Anteile der Gesellschaft wie folgt eingetragen worden sind:

- Dame Rina SCHEECK, vorbenannt eintausendsiebenhundertsiebenundvierzig Anteile 1.747
- Herr Albert SCHEECK, vorbenannt, eintausendsiebenhundertsiebenundvierzig Anteile 1.747
- Herr Armand WAGNER, vorbenannt, eintausendsiebenhundertsiebenundvierzig Anteile 1.747

Insgesamt: fünftausendzweihundert ein und 5.241 vierzig Anteile.

e) gemäss Anteilsabtretung unter Privatschrift vom 17. März 2008 hat Herr Armand WAGNER, im Einverständnis aller Teilhaber, eintausendvierhundertsebenundneunzig (1.497) Anteile abgetreten an Herrn Marc BLAISE, Landwirt, geboren in Luxemburg, am 14. November 1975 - Matrikel 19751114 -195, ledig, wohnend in L-8806 Rambrouch, 33, rue de Schwiedelbrouch. Der genannte Vertrag bleibt gegenwärtiger Urkunde nach „ne varietur“ Unterschrift durch die Komparenten und den unterzeichneten Notar beigegeben,

f) gemäss Anteilsabtretung unter Privatschrift vom 31. März 2008 Herr Albert SCHEECK, im Einverständnis aller Teilhaber seine sämtlichen eintausendsiebenhundert-siebenundvierzig (1.747) Anteile abgetreten hat an Herrn Marc BLAISE, vorbenannt. Der genannte Vertrag bleibt gegenwärtiger Urkunde nach „ne varietur“ Unterschrift durch die Komparenten und den unterzeichneten Notar beigegeben,

g) die Anteile demzufolge wie folgt am Tage dieser ausserordentlichen Generalversammlung unter die Teilhaber aufgeteilt sind:

- Herr Marc BLAISE, vorbenannt, dreitausend zweihundertvierundvierzig Anteile	3.244
- Dame Rina BLAISE-SCHEECK, vorbenannt eintausendsiebenhundertsiebenundvierzig Anteile	1.747
- Herr Armand WAGNER, vorbenannt, zweihundertfünfzig Anteile	250
Insgesamt: fünftausendzweihundert ein und vierzig Anteile	5.241

h) dass alle Rechte und die Anteilscheine an folgenden Genossenschaften nach den vorerwähnten Abtretungen in der Gesellschaft SOPRAWA verbleiben, und zwar:

- der Luxemburger Saatbaugenossenschaft LSG
- des Zuchtverbandes CONVIS
- der Milchgenossenschaft MILCHUNION HOCHÉIFFEL -MUH.

Ist alsdann gegenwärtiger Generalversammlung beigetreten:

Herr Marc BLAISE, vorbenannt, welcher ausdrücklich erklärt die an ihn abgetretenen Anteile anzunehmen und ab den genannten 17. und 31. März 2008 als Eigentümer dieser Anteile zu gelten.

Die vorgenannten Teilhaber Marc BLAISE, Rina SCHEECK und Armand WAGNER erklären, dass sie sich am heutigen Tage zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden haben und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst haben, welche sie den instrumentierenden Notar ersuchen zu beurkunden : ERSTER BESCHLUSS :

Die Gesellschafter nehmen den Rücktritt von Herrn Alphonse BLAISE als Teilhaber und als Geschäftsführer der Gesellschaft an und erteilen ihm Entlastung.

Die Gesellschafter nehmen den Rücktritt von Herrn Albert SCHEECK als Teilhaber und als Geschäftsführer der Gesellschaft an und erteilen ihm Entlastung.

Die Gesellschafter nehmen den Rücktritt von Herrn Armand WAGNER als Geschäftsführer an und erteilen ihm Entlastung.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Zahl der Geschäftsführer auf zwei festzusetzen.

Es werden zu Geschäftsführern ernannt: Dame Rina SCHEECK, vorbenannt und Herr Marc BLAISE, vorbenannt.

Die Gesellschaft wird, was die tägliche Geschäftsführung angeht durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers vertreten.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen gerichtlich und aussergerichtlich rechtmässig vertreten und verpflichtet durch die Unterschrift von allen Geschäftsführern.

Den Geschäftsführern steht es frei vermittels Spezial-oder Generalvollmachten Dritte mit den Geschäften der Gesellschaft zu betrauen und deren Rechte, Entschädigungsansprüche und Tätigkeitsdauer zu bestimmen

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Dauer der Gesellschaft auf unbegrenzte Zeit festzusetzen.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Artikel 4.- und 29.-der Gesellschaftsstatuten zu streichen.

Die Gesellschaftsstatuten werden des weiteren an die gefassten Beschlüsse angepasst so dass die Artikel 3.-, 4.-(zuvor 5.-), 16.- (zuvor 17.-) , und 27.- (zuvor 28.,) abzuändern sind wie folgt:

Artikel 3.- erhält foldenen Wortlaut:

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft wurde auf unbegrenzte Zeit festgesetzt. Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann durch gemeinsamen Beschluss der Gesellschafter erfolgen,

Artikel 4.- wird gestrichen.

Demzufolge werden die Nummern der nachfolgenden Artikel angepasst.

Artikel 4.- (zuvor 5.-) erhält foldenen Wortlaut:

Art. 4. Das gesamte Gesellschaftskapital beträgt fünfhundertvierundzwanzigtausendeinhundert (524.100,-) Euro und ist eingeteilt in fünftausendzweihunderteinundvierzig (5.241) Anteile.

Das Gesellschaftskapital kann durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter erhöht oder herabgesetzt werden.

Artikel 16.- (zuvor 17.-) erhält foldenen Wortlaut:

Art. 16. Die Ernennung der Geschäftsführer, deren Zahl und deren Befugnisse werden durch Beschluss einer drei Viertel (75%) Mehrheit der Gesellschafter festgesetzt.

Es ist Aufgabe der Geschäftsführung alle sich der Gesellschaft stellenden Probleme zu formulieren und dafür Sorge zu tragen, dass eine Entscheidung in der statutarisch vorgesehenen Form getroffen wird. Ausserdem hat die Geschäftsführung über alle Beschlüsse Protokoll zu führen und für deren Durch- und Ausführung Sorge zu tragen. Des weiteren erledigt sie sämtliche Aufgaben, welche ihr durch das Betriebsreglement anvertraut werden.

Ein Betriebsreglement legt für den oder die Geschäftsführer seinen/ihren speziellen Aufgabenbereich fest. Das gleiche Reglement regelt die wirtschaftliche Betriebsführung, einbegriffen die an die Gesellschafter zu zahlenden Pachtentschädigungen jedweder Art, die Arbeitsentlohnung für Gesellschafter und deren Familienangehörige und die Kapitalverzinsung, sowie die Modalitäten gemäss denen alle innerbetrieblichen Beschlüsse gefasst werden.

Artikel 27.- (zuvor 28) erhält foldenen Wortlaut:

Art. 27. Die Gesellschaftsstatuten sowie die damit verbundenen Reglemente können abgeändert werden durch Beschluss einer drei Viertel (75%) Mehrheit der Gesellschafter.

Artikel 29.- wird gestrichen

Alsdann ist der ausserordentlichen Generalversammlung beigetreten :

Dame Josianne REISEN, Angestellte, geboren in Wiltz, am 9. November 1972 - Matrikel 19721109 - 243, Ehegattin des vorbenannten Herrn Albert SCHEECK, mit ihm zusammen wohnend.

Alle vorgenannten Komparenten erklären von allem vorstehenden Kenntnis zu haben, es gutzuheissen und soweit als nötig zu genehmigen.

Die Kosten die in Verbindung mit gegenwärtiger ausserordentlicher Generalversammlung stehen, gehen zu Lasten der Gesellschaft.

Die ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschafter wird damit abgeschlossen.

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen in Rambrouch in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Biaise, R. Scheeck, A. Scheeck, Wagner, Reisen.

Erklärung:

Der unterzeichnete Notar erklärt im Namen der Parteien, dass die Bezeichnung der Gesellschaft zu lesen ist wie folgt: SOPRAWA société civile.

Rambrouch, den 21. Oktober 2008

Gezeichnet: GRETHEN.

Enregistré à Redange, le 22 octobre 2008, Relation: RED/2008/1303. — Reçu douze euros (€ 12,-).

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, den 13. November 2008.

LEONIE GRETHEN.

Référence de publication: 2008150342/240/134.

(080176065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Greenman Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7335 Heisdorf, 3, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 143.235.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day of July,
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

1. John G. Wilkinson, born in Dublin, Ireland, on 22 July 1971, company director, residing at 37A Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland, duly represented by Maître Yann Hilpert, attorney at law, residing professionally at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal on 16 July 2008;

2. Peter O'Reilly, born in Dublin, Ireland, on May 22nd, 1954, pension consultant, residing at 73 Hazelwood, Shankill, County Dublin, Ireland, duly represented by Maître Yann Hilpert, attorney at law, residing professionally at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal on 16 July 2008; and

3. James Tully, born in Cavan, Ireland, on 20 June 1970, company director, residing at Hazelbury, Billis, County Cavan, Ireland, duly represented by Maître Yann Hilpert, attorney at law, residing professionally at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal on 16 July 2008.

The said proxies, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons have requested the officiating notary to enact the following articles of association (the "Articles") of a company which they declare to establish as follows:

Art. 1. Form and name. There exist among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company (*société anonymé*) under the name of Greenman Investments S.A. (the "Company").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Heisdorf, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other group company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency and interest rate fluctuations, and other risks.

4.4. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

4.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1. The subscribed share capital is set at EUR 50,000 (fifty thousand euro) consisting of 50,000 (fifty thousand) shares in registered form with a par value of EUR 1 (one euro) each, fully paid up.

5.2. Besides and apart from the subscribed capital, the authorised capital of the Company is set at EUR 1,000,000 (one million euro) to be divided into 1,000,000 (one million) ordinary shares all with a par value of EUR 1 (one euro) per share.

5.3. The board of directors is authorised, during a period of five years, ending on July, 2013, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital up to a total amount of EUR 1,050,000 (one million fifty thousand euro). Such increased amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specially authorised to proceed to such issues without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

5.4. More specifically the board of directors is authorised and empowered to realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised share capital in one or several successive tranches, against payment in cash or in kind, by conversion of claims, integration of reserved profits or in any other manner and to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares.

5.5. The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Corporation, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. The Shares shall be freely transferable except that the Shareholders may agree in the Investors' Agreement to limit the transferability of their Shares in specific circumstances detailed in the Investors' Agreement.

7.2. The subscription and the acquisition in any manner of Shares following the incorporation of the Company shall be subject to the entry into, or adherence, to the Investors' Agreement.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.

8.1. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

8.2. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the second week of November of each year. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.3. The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

8.4. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Memorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

9.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate; participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management.

10.1. As long as the Company has two or more shareholders, the Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not to be shareholders of the Company. The decisions of the board of directors shall be taken collectively. As soon as the Company has only one shareholder, it can be managed by a single director. The directors or the sole director, as the case may be, shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

10.2. The directors or the sole director, as the case may be, shall be elected by the general meeting of shareholders of the Company. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company.

11.1. The board of directors of the Company may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

11.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two Directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall be, in principle, in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all Directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax or e-mail, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communication equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate; participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors are present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Resolutions shall be taken only if approved by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.8. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as described, for

example, under paragraph 5 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company.

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

12.3. In case the Company has only one shareholder and does not have a board of directors, resolutions of the sole director shall have the same authority as resolutions of the board of directors and shall be recorded in the minutes to be signed by the sole director, copies or extracts of which can be produced injudicial proceedings or otherwise.

Art. 13. Powers of the board of directors of the Company. The board of directors or the sole director if the Company has only one shareholder and does not have a board of directors, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors or the sole director in case of a company with only one shareholder which does not have a board of directors.

Art. 14. Delegation of powers. The board of directors or, as the case may be, the sole director in case the Company has only one shareholder and does not have a board of directors, may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to one or more directors or to any person(s) whether director, shareholder or not, acting individually or jointly. In case the daily management is delegated to a director, the board of directors or the sole director as the case may be shall annually report to the meeting of shareholders on any remuneration or advantage granted to the daily management. The board of directors or the sole director in case the Company has only one shareholder and does not have a board of directors, may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

Art. 15. Binding signatures. The Company will be bound by the joint signature of any two directors, by the single signature of the managing director within the limits of the daily management or, in case the Company has only one shareholder and does not have a board of directors, by the signature of its sole director, or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors or the sole director as the case may be.

Art. 16. Conflict of interests.

16.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

16.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction.

16.4. By exception to article 16.3., when the Company has only one shareholder and is managed by a single director, the minutes of the meeting shall only mention the transaction between the Company and the director having an interest opposed to that of the Company.

Art. 17. Statutory auditor.

17.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

17.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on July 1st of each year and shall terminate on July 31st of each year.

Art. 19. Allocation of profits.

19.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

19.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

19.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

Art. 20. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles. In event of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general shareholders' meeting of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Definitions.

"Companies Act" means the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended.

"Shares" means any shares issued or to be issued by the Company

"Shareholders" means any person or legal entity registered in the shareholders' register of the Company maintained at the registered office of the Company.

"Investors' Agreement" means the investors' agreement to be entered into between the Shareholders and the Company following the incorporation of this latter, as such agreement may be amended, rescinded or replaced from time to time between the parties thereto.

Art. 22. Applicable law. For all matters that are not governed by these Articles, the parties shall refer to the provisions of the Companies Act.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the day of formation of the Company and shall end on July 31st, 2009.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in November 2009.

Subscription and payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

	Shares
(1) John G.S. Wilkinson: (sixteen thousand six hundred sixty-seven) shares;	16,667
(2) Peter O'Reilly: (sixteen thousand six hundred sixty-seven) shares; and	16,667
(3) James Tully: (sixteen thousand six hundred sixty-six) shares;	<u>16,666</u>
Total: (fifty thousand) shares	50,000

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of EUR 50,000 (fifty thousand euro) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Statement

The notary executing this notarial deed declares that he has verified the conditions laid down in article 26 of the Companies Act confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act.

Estimate of formation expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to EUR 2,600 (two thousand six hundred euro).

General meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the shareholders of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- (i) the number of directors of the Company is set at four (4);
- (ii) the number of statutory auditors (commissaires) of the Company is set at one (1);
- (iii) the following persons are appointed as members of the board of directors of the Company:

(a) John G. Wilkinson, born in Dublin, Ireland, on 22 July 1971, company director, residing at 37A Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, for a period of six (6) years;

(b) Peter O'Reilly, born in Dublin, Ireland, on May 22nd, 1954, pension consultant, residing at 73 Hazelwood, Shankill, County Dublin, Ireland, for a period of six (6) years;

(c) James Tully, born in Cavan, Ireland, on June 20th, 1970, company director, residing at Hazelbury, Billis, County Cavan, Ireland, as B director for a period of six (6) years; and

(d) Philipp Thomas, born in Frankfurt am Main, Germany, on 3 May 1955, company director, residing at 3, rue des Roses, L-7335 Heisdorf, Luxembourg, for a period of two (2) years.

(iv) MAZARS S.A., a company incorporated under Luxembourg law as a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 56 248 is appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a period of six (6) years.

(v) the address of the registered office of the Company shall be established at 3, rue des Roses, L-7335 Heisdorf, Luxembourg.

The undersigned notary has drawn the attention of the appearing persons to the fact that prior to any commercial activities of the Company, the said Company has to obtain a business licence pursuant to the criterium fixed by the Ministère des Classes Moyennes in connection with item 4.4 of the social object, which is specially acknowledged by the appearing persons.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the date stated above.

In witness whereof We, the Undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year above mentioned.

The document having been read to the representative of the appearing persons, the said person signed with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq jour du mois de juillet,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

ONT COMPARU:

1. John G.S. Wilkinson, né à Dublin, Irlande, le 22 juillet 1971, administrateur de société, ayant sa résidence à 37A Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, ici dûment représentée par Maître Yann Hilpert, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration émise sous seing privé le 16 juillet 2008;

2. Peter O'Reilly, né à Dublin, Irlande, le 22 mai 1954, conseiller en plans de pension, ayant sa résidence à 73 Hazelwood, Shankill, County Dublin, Irlande, ici dûment représentée par Maître Yann Hilpert, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration émise sous seing privé le 16 juillet 2008; et

3. James Tully, né à Cavan, Irlande, le 20 juin 1970, administrateur de société, ayant sa résidence à Hazelbury, Billis, County Cavan, Irlande, ici dûment représentée par Maître Yann Hilpert, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration émise sous seing privé le 16 juillet 2008.

Lesdites procurations après être signées ne varietur par les comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société (les «Statuts») qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et dénomination. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «Greenman Investments S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Heisdorf, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui même en cas de transfert temporaire du siège social restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

3.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tout autre titre de créance, et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de parts, d'obligations et créances et d'autres titres représentatifs de créances et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société de son groupe. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société de son groupe. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ces investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque du crédit, les fluctuations monétaires et de taux d'intérêt et tout autre risque.

4.4. L'objet social de la Société inclut en particulier l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

4.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 50.000 (cinquante mille euros) représenté par 50.000 (cinquante mille) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, entièrement libérées.

5.2. A côté du capital social souscrit, le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 1.000.000 (un million d'euros) divisé en 1.000.000 (un million) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) par action.

5.3. Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin en juillet 2013, à augmenter une ou plusieurs fois le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé jusqu'à un montant total de EUR 1.050.000 (un million cinquante mille euros). De telles augmentations de capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, suivant la décision du conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions d'actions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire les actions émises.

5.4. Plus particulièrement le conseil d'administration est autorisé et dispose du pouvoir de réaliser toute augmentation du capital social endéans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves ou de toute autre manière et d'arrêter le lieu et la date pour l'émission ou les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions.

5.5. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront nominatives.

6.2. Un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

6.3. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions.

7.1. Les actions seront librement cessibles cependant les Actionnaires pourront convenir dans une Convention d'Investisseurs de limiter la cessibilité des actions dans certaines circonstances spécifiques contenues dans la Convention d'Investisseurs.

7.2. La souscription et l'acquisition d'actions conclues sous quelque forme que ce soit après la constitution de la Société, seront soumises à l'acceptation ou à l'adhésion à la Convention d'Investisseurs.

Art. 8. Assemblée des Actionnaires de la Société.

8.1. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.2. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, la deuxième semaine du mois de novembre de chaque année. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

8.3. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

8.4. Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations et avis de convocation.

9.1. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier des dispositions des Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

9.6. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

9.7. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

9.8. Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

9.9. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Administration de la Société.

10.1. Tant que la Société a deux actionnaires ou plus, la Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les décisions du conseil d'administration doivent être prises collectivement. Dès lors que la Société a un seul actionnaire, l'administration de la Société peut être confiée à un seul administrateur. Les administrateurs, ou l'administrateur unique selon le cas, seront élus pour une période n'excédant les six ans et pourront être réélus.

10.2. Les administrateurs, ou l'administrateur unique selon le cas, seront élus par l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 11. Réunion du conseil d'administration de la Société.

11.1. Le conseil d'administration de la Société peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

11.2. Les réunions du conseil d'administration de la Société seront convoquées par le président du conseil d'administration de la Société ou par deux administrateurs quelconques, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

11.3. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la cause de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation.

11.4. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou e-mail. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

11.5. Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire.

11.6. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

11.7. Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés au conseil d'administration de la Société. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

11.8. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 5 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration de la Société.

12.1. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence.

12.2. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

12.3. Si la Société a un seul actionnaire et ne dispose pas d'un conseil d'administration, les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique dans le cas d'une société d'un associé unique et ne disposant pas d'un conseil d'administration, est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique dans le cas d'une société d'un seul actionnaire et ne disposant pas d'un conseil d'administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique d'une société d'un seul actionnaire et ne disposant pas d'un conseil d'administration, peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute(s) personne(s) qu'elle(s) soit / soient administrateur(s), actionnaire(s) ou pas, agissant individuellement ou collectivement. Si la gestion quotidienne est déléguée à un administrateur, le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas doit chaque année faire un rapport à l'assemblée des actionnaires sur toute rémunération ou tout avantage donné à la gestion quotidienne. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique d'une société d'un seul actionnaire et ne disposant pas d'un conseil d'administration, peut en outre conférer

tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, dans le cas d'une société ayant un seul actionnaire et ne disposant pas d'un conseil d'administration, par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.

Art. 16. Conflit d'intérêts.

16.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ou l'administrateur, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité, auraient un intérêt personnel dans un tel contrat ou transaction.

16.2. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

16.3. Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

16.4. Par exception à l'article 16.3., lorsque la Société comprend un administrateur unique, le procès-verbal de l'assemblée ne doit mentionner que les affaires entre la Société et l'administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 17. Commissaire.

17.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. Le commissaire sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

17.2. Le ou les commissaires seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le ou les commissaires en fonction peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} juillet de chaque année et se terminera le 31 juillet de chaque année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices.

19.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

19.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

19.3. Les dividendes pourront être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés aux lieux et au moment choisis par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 20. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les présents Statuts. En cas de dissolution, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Définitions.

«Loi de 1915» Signifie la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

«Actions» Signifie toute action émise ou à émettre par la Société.

«Actionnaires» Signifie toute personne physique ou morale enregistrée auprès du registre de la Société lequel est détenu au siège social de la Société.

«Convention d'Investisseurs» Signifie la Convention d'Investisseurs telle qu'amendée, rescindée ou remplacée de temps en temps entre ces parties et laquelle sera signée entre les Actionnaires et la Société après la constitution de cette dernière.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 juillet 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en novembre 2009.

Souscription et paiement

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

	Actions
(1) John G.S. Wilkinson: (seize mille six cent soixante-sept) actions;	16.667
(2) Peter O'Reilly: (seize mille six cent soixante-sept) actions; et	16.667
(3) James Tully: (seize mille six cent soixante-six) actions	<u>16.666</u>
Total: (cinquante mille) actions	50.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 50.000 (cinquante mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en confirme expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Estimation des frais

Les parties comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 2.600 (deux mille six cents euros)].

Assemblée générale des actionnaires

Les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale des actionnaires de la Société à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées.

Après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- (i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à quatre (4);
- (ii) le nombre des commissaires de la Société est fixé à un (1);
- (in) sont nommés membres du conseil d'administration de la Société:
 - (a) John G. Wilkinson, né à Dublin, Irlande, le 22 juillet 1971, administrateur de société, ayant sa résidence à 37A Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, pour une période de six (6) ans;
 - (b) Peter O'Reilly, né à Dublin, Irlande, le 22 mai 1954, conseiller en plans de pension, ayant sa résidence à 73 Hazelwood, Shankill, County Dublin, Irlande, pour une période de six (6) ans;
 - (c) James Tully, né à Cavan, Irlande, le 20 juin 1970, administrateur de société, ayant sa résidence à Hazelbury, Billis, County Cavan, Irlande, pour une période de six (6) ans;
 - (d) Philipp Thomas, né à Frankfurt Am Main, Allemagne, le 3 mai 1955, administrateur de société, ayant sa résidence à 3, rue des Roses, L-7335 Heisdorf, Luxembourg, pour une période de deux (2) ans;
 - (iv) Mazars S.A., une société constituée sous le droit luxembourgeois sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social à 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56 248, est nommé commissaire aux comptes de la Société pour une période de six (6) ans.
 - (v) le siège social de la société est fixé au 3, rue des Roses, L-7335 Heisdorf, Luxembourg.

Le notaire soussigné a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme suivant les critères du Ministère des Classes Moyennes en relation avec le point 4.4. de l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes parties et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite au représentant des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Hilbert, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 juillet 2008, LAC/2008/31602. — Reçu à 0,50%: deux cent cinquante euros (€ 250,-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008151721/202/621.

(080179474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

**Centrum Saint Petersburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Apsys Investment Russia S.à r.l.).**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 135.489.

In the year two thousand and eight, on the fifth day of November.

Before Maître Marc Lecuit, notary public residing in Mersch.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of "Apsys Investment Russia S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, incorporated by deed enacted on the 28th day of December 2007 by Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade Register section B number 135.489 published in the Memorial C number 409, on February 16th, 2008 whose articles of incorporation have since not been modified.

The meeting is presided by Mrs Caroline PEFFER, private employee, professionally residing in Mersch,

The meeting elects as scrutineer Mrs Meike LAKERVELD, private employee, professionally residing in Luxembourg,

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five euros) each representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the partners have been informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. To revoke with immediate effect from their mandate as manager of the company Mr Bart ZECH, lawyer, born in Putten (Netherlands) on September 5th, 1969, residing professionally at 12, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg (Luxembourg).

2. Creation of three classes of managers (the A managers, the B managers and the C managers).

3. The representation of the Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one A manager, one B manager and one C manager

4. Amendment of articles 7 and 8 of the articles of association to reflect the above creation of classes of managers and the representation of the company.

5. Appointment of the following as of November 5th, 2008 for an unlimited period:

a) A Managers:

- APSYS INVESTMENT S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with its registered office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, registered with the Luxembourg register of trade and companies (RCS) under number B 94881;

- Nicole VARGIOLU, manager, born in Paris (France) on September 17th, 1945, and professionally residing at 52, rue de la Victoire, 75009, Paris, France.

b) B Managers:

- CENTRUM LETO S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with its registered office in L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks, registered with the Luxembourg register of trade and companies (RCS) under number B 136804;

- PARINVEST SAS, a company duly incorporated under the laws of the Republic of France, with registered office at Paris, 83, Faubourg Saint Honoré, registered with the "Registre de Commerce et des Sociétés de Paris" under number 48387240.

c) C Managers:

- Meike LAKERVELD, born on September 21st, 1981, at Grootegast, the Netherlands and professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- Jorrit CROMPVOETS, born on May 16th, 1976, at Voorst, the Netherlands and professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg.

6. Change of the name of the Company into "Centrum Saint Petersburg S.à r.l.";

7. Decision to change the articles of association with respect to the change of the name;

8. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

1. First resolution

The meeting resolves to revoke with immediate effect from his mandate as manager of the company Mr. Bart ZECH, lawyer, born in Putten (Netherlands) on September 5th, 1969, residing professionally at 12, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg (Luxembourg).

2. Second resolution

It is decided to create three classes of managers (the A managers, the B managers and the C managers).

3. Third resolution

It is decided that the company shall henceforth be bound in all circumstances by the joint signature of one A manager, one B manager and one C manager.

4. Fourth resolution

In view of the above, the meeting resolves to amend articles seven and eight of the articles of association to read as follows:

" **Art. 7. Management of the Company (First sentence).** The Company is managed by at least one class A manager, one class B manager and one class C manager who need not be shareholders".

" **Art. 8. Signatory Power.** The Company will be bound by the joint signature of one class A manager, one class B manager and one class C manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by a class A manager, a class B manager and a class C manager jointly or the board of managers (including by way of representation)."

5. Fifth resolution

The meeting resolves to appoint as managers the following persons, as of this November 5th, 2008 and for an unlimited period:

a) A Managers:

- APSYS INVESTMENT S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Leon Thyès, registered with the Luxembourg register of trade and companies (RCS) under number B 94881;

- Nicole VARGIOLU, manager, born in Paris (France) on September 17th, 1945, and professionally residing at 52, rue de la Victoire, 75009, Paris, France.

b) B Managers:

- CENTRUM LETO S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with its registered office in L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks, registered with the Luxembourg register of trade and companies (RCS) under number B 136804;

- PARINVEST S.A.S, a company duly incorporated under the laws of the Republic of France, with registered office at Paris, 83, Faubourg Saint Honoré, registered with the "Registre de Commerce et des Sociétés de Paris" under number 48387240.

c) C Managers:

- Meike LAKERVELD, born on September 21st, 1981, at Grootegast, the Netherlands and professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- Jorrit CROMPVOETS, born on May 16th, 1976, at Voorst, the Netherlands and professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg.

6. Sixth resolution

It is decided that the name of the company is changed into "Centrum Saint Petersburg S.à r.l.";

7. Seventh resolution

In view of the above, the meeting resolves to amend article one of the articles of association to read as follows:

" **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "CENTRUM SAINT PETERSBOURG S.A R.L" (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

There being nothing further on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le cinq novembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Apsys Investment Russia S.à r.l.», ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 28 décembre 2007 par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 135.489, publié au Mémorial C, Recueil spécial des Sociétés et Associations numéro 409, du 16 février 2008, dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Caroline PEFFER, employée privée, demeurant professionnellement à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Meike LAKERVELD, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Révocation avec effet immédiat de son mandat de gérant de Monsieur Bart ZECH, juriste, demeurant professionnellement à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

2. Création de trois catégories de gérants (gérants de catégorie A, gérants de catégorie B et gérants de catégorie C).

3. La société sera dorénavant engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A, d'un gérant de catégorie B et d'un gérant de catégorie C.

4. Adaptation des articles 7 et 8 des statuts aux modifications énoncées ci-avant.

5. Nomination des personnes suivantes comme gérants, à partir de ce 5 novembre 2008 et pour une durée indéterminée:

a) Gérants A:

- APSYS INVESTMENT S.à r.l., avec siège social au L-2636 12, rue Léon Thyès Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 94881;

- Nicole VARGIOLU, gérante, née à Paris (France) le 17 septembre 1945, demeurant professionnellement au 52, rue de la Victoire 75009, Paris, France.

b) Gérants B:

- CENTRUM LETO S.à r.l., avec siège social au L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 136804;

- PARINVEST S.A.S, avec siège social à Paris au 83, Faubourg Saint Honoré, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 48387240.

c) Gérants C:

- Meike LAKERVELD, née le 21 septembre 1981 à Grootegast, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

- Jorrit CROMPVOETS, né le 16 mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg.

6. Changement du nom de la société en "Centrum Saint Petersburg S.à r.l.";
7. Adaptation de l'article 1^{er} des statuts aux modifications énoncées ci-dessus.
8. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

1. Première résolution

L'assemblée décide de révoquer avec effet immédiat de son mandat de gérant Monsieur Bart ZECH, juriste, demeurant professionnellement à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

2. Deuxième résolution

L'assemblée décide de créer trois catégories de gérants (gérants de catégorie A, gérants de catégorie B et gérants de catégorie C).

3. Troisième résolution

L'Assemblée décide que la société sera dorénavant engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A, d'un gérant de catégorie B et d'un gérant de catégorie C.

4. Quatrième résolution

En considération des modifications statutaires énoncées ci-dessus, l'Assemblée décide d'adapter les articles 7 et 8 des statuts comme suit:

« **Art. 7. Gérance de la Société. (Première phrase).** La société est administrée par au moins un gérant de catégorie A, un gérant de catégorie B et un gérant de catégorie C, associés ou non.

« **Art. 8. Pouvoir de signature.** La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A, d'un gérant de catégorie B et d'un gérant de catégorie C. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par un gérant de catégorie A, un gérant de catégorie B et un gérant de catégorie C conjointement ou par le conseil de gérance (y compris par voie de représentation).»

5. Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer gérants les personnes suivantes, pour une durée indéterminée:

a) Gérants de catégorie A:

- APSYS INVESTMENT S.à r.l., avec siège social au L-2636 12, rue Léon Thyès Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 94881;
- Nicole VARGIOLU, gérante, née à Paris (France) le 17 septembre 1945, demeurant professionnellement au 52, rue de la Victoire 75009, Paris, France.

b) Gérants de catégorie B:

- CENTRUM LETO S.à r.l., avec siège social au L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 136804;
- PARINVEST S.A.S, avec siège social à Paris au 83, Faubourg, Saint Honoré, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 48387240.

c) Gérants de catégorie C:

- Meike LAKERVELD, née le 21 septembre 1981 à Grootegast, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- Jorrit CROMPVOETS, né le 16 mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg.

6. Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le nom de la société en "Centrum Saint Petersburg S.à r.l.";

7. Septième résolution

En considération de la modification énoncée ci-dessus, l'Assemblée décide d'adapter l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CENTRUM SAINT PETERSBOURG S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Mersch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. PEFFER, M. LAKERVELD, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 7 novembre 2008. MER / 2008 / 1793. — Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 novembre 2008.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2008151773/243/214.

(080179699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

**Graphicconsulting S.A., Société Anonyme,
(anc. International Technical & Organisation S.A.).**
Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 98.655.

L'an deux mille huit, le dix novembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INTERNATIONAL TECHNICAL & ORGANISATION S.A.", avec siège social à Dudelange, constituée par acte notarié, en date du 16 janvier 2004, publiée au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 259 du 4 mars 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Julia CONDE, gérante de société, demeurant à Ettelbruck, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel BOUILLON, employé privé, demeurant à Waltzing (B).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la société en "Graphicconsulting S.A."
2. Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.
3. Transfert du siège social de la société à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
4. Changement subséquent de l'article 2 alinéa premier des statuts.
5. Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 2007.
6. Approbation des comptes annuels concernant l'année fiscale se terminant au 31 décembre 2007.
7. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat.
8. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
9. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
10. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide modifier la dénomination de la société en "Graphicconsulting S.A."

142169

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de Graphiconsulting S.A."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Quatrième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 2 alinéa premier des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. (premier alinéa)**. Le siège social de la société est établi à Luxembourg."

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 2007.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels incluant le bilan, les comptes pertes et profits avec les annexes pour l'année sociale se clôturant au 31 décembre 2007.

Septième résolution

Les comptes annuels de l'année 2007 après impôts affichent une perte d'un montant de EUR 3.035,61.
L'assemblée générale décide de reporter à nouveau cette perte dans le compte "pertes reportés".

Huitième résolution

L'assemblée générale décide par un vote spécial d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat de contrôle, de gestion et d'administration de la société pour l'année sociale 2007.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de nommer à la fonction de commissaire aux comptes:

La société Consultis S.à r.l., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg B 111.706.

Le mandat du commissaire aux comptes viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. CONDE, M. NEZAR, D. BOUILLON, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2008, LAC/2008/45471. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008149994/220/83.

(080177083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

PMB Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 110.519.

L'an deux mille huit, le sept novembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PMB REAL ESTATE S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 8 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1475 du 29 décembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Séverine GERMINI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Albert AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 199.950,- en vue de le porter de EUR 31.000,- à EUR 230.950,- par la création et l'émission de 6.450 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 31,- chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription et libération en espèces des 6.450 actions nouvelles par PMB HOLDINGS S.A..

3. Modification subséquente de l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés.

III.- Qu'il appert de la liste de présence que toutes les actions en circulation sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée, laquelle est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENT CINQUANTE EUROS (199.950,- EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) au montant de DEUX CENT TRENTE MILLE NEUF CENT CINQUANTE EUROS (230.950,- EUR) par l'émission de SIX MILLE QUATRE CENT CINQUANTE (6.450) nouvelles actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, par

PMB HOLDINGS S.A., ayant son siège social à L-1118, Luxembourg, 23, rue Aldringen, R.C.S. Luxembourg B 110.521, ici représentée par Monsieur Albert AFLALO, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 novembre 2008,

laquelle déclare souscrire les SIX MILLE QUATRE CENT CINQUANTE (6.450) actions nouvelles et les libérer entièrement par des versements en espèces de sorte que la somme de CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENT CINQUANTE EUROS (199.950,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société; preuve du paiement a été donnée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à DEUX CENT TRENTE MILLE NEUF CENT CINQUANTE EUROS (230.950,- EUR) divisé en SEPT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE (7.450) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,- EUR) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ DEUX MILLE SIX CENTS EUROS (2.600,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau et aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-L. AFLALO, S. GERMINI, A. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2008, LAC/2008/45469. — Reçu à 0,50%: neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros soixante-quinze cents (EUR 999,75).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008149979/220/73.

(080176666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

CARGOLINER Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-110 Findel, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 74.784.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le treize octobre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Arthur WELTER, demeurant à L-1641 Luxembourg, 4, rue Nicolas Greedt, ici représenté par Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant à professionnellement à Mamer, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 3 septembre 2008, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lequel comparant représenté comme il vient d'être dit a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de «CARGOLINER Luxembourg S.A.», avec siège social à L-3372 Leudelage, 63, Z.I Am Bann, constituée originellement sous la dénomination de «TRANSCARGO S.A.», suivant acte reçu par le notaire Frank MOLITOR, de résidence à Dudelage, en date du 8 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 4 70 en date du 4 juillet 2 000, dont les statuts ont été modifiés (changement de dénomination) suivant acte reçu par le prédit notaire Frank MOLITOR, en date du 16 mai 2 000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 698 en date du 27 septembre 2000.

II. Que le capital social intégralement souscrit et libéré est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix actions (310), de cent euros (100,- EUR) chacune.

III. Que le soussigné est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la société.

IV. Qu'en tant que seul actionnaire, le soussigné déclare expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

V. Que le soussigné connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

VI. Que le soussigné, actionnaire unique, se considérant comme le liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

VII. Que le soussigné donne décharge expresse aux administrateurs, administrateur-délégué et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

VIII. Que le soussigné remet au notaire les certificats d'actions pour destruction.

IX. Que partant la liquidation de la société est achevée.

X. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à L-3372 Leudelage, 63, Z.I Am Bann.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de HUIT CENTS EUROS (EUR 800,-).

DONT ACTE, fait est passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pache, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 octobre 2008. Relation: EAC/2008/12981. - Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): M. BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2008148028/203/48.

(080174909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Afrimedia International, Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 140.632.

L'an deux mille huit, le douze novembre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AFRIMEDIA INTERNATIONAL, avec siège social à L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon, constituée par acte du notaire soussigné du 24 juillet 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2051 du 23 août 2008, et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric DEFLORENNE, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de six mille huit cents euros (6.800,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à trente sept mille huit cents euros (37.800,- EUR) par la création et l'émission de soixante huit (68) actions nouvelles, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, émises avec une prime d'émission d'un montant total de huit millions neuf cent quatre vingt treize mille deux cents euros (8.993.200,- EUR).

2) Renonciation des actionnaires actuels, pour autant que besoin, à leur droit de souscription préférentiel.

3) Souscription et libération des soixante-huit (68) actions nouvelles par la République de Guinée Equatoriale, représentée par son Secrétaire d'Etat chargé du Trésor et du Budget Monsieur Melchor ESSONO EDJO.

4) Augmentation du capital social par incorporation de la prime d'émission de huit millions neuf cent quatre-vingt-treize mille deux cents euros (8.993.200,- EUR) pour porter la capital social à neuf millions trente et un mille euros (9.031.000,- EUR), par la création et l'émission de quatre vingt-neuf mille neuf cent trente-deux (89.932) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, souscrites par les actionnaires de la manière suivante:

- Monsieur Contant NEMALE: 73.744 actions;
- La République de Guinée Equatoriale: 16.188 actions.

5) Modification de l'article 5 des statuts.

6) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société à concurrence d'un montant de six mille huit cents euros (6.800,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à trente-sept mille huit cents euros (37.800,- EUR) par la création et l'émission de soixante-huit (68) actions nouvelles, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et d'accepter leur souscription et leur libération par apport en espèces avec une

prime d'émission d'un montant total de huit millions neuf cent quatre-vingt-treize mille deux cents euros (8.993.200,- EUR), comme indiqué ci-dessous.

Deuxième résolution

Les actionnaires actuels ayant, dans la mesure nécessaire, totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des soixante huit (68) actions nouvellement émises par la République de Guinée Equatoriale, représentée par son Secrétaire d'Etat chargé du Trésor et du Budget Monsieur Melchor ESSONO EDJO.

Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes la République de Guinée Equatoriale, agissant au travers de son Secrétaire d'Etat chargé du Trésor et du Budget Monsieur Melchor ESSONO EDJO, Malabo,

ici représentée par Monsieur Frédéric DEFLORENNE prénommé,
en vertu d'une procuration donnée le 14 octobre 2008,

laquelle déclare souscrire aux soixante huit (68) actions nouvelles et les libérer intégralement par contribution en espèces d'un montant de six mille huit cents euros (6.800,- EUR), ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de huit millions neuf cent quatre-vingt-treize mille deux cents euros (8.993.200,- EUR).

Le montant de neuf millions d'euros (9.000.000,- EUR) se trouve à présent à la disposition de la société, preuve du versement en espèces a été apportée au notaire instrumentant.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Troisième résolution

L'assemblée décide de d'augmenter le capital de la société à concurrence d'un montant de huit millions neuf cent quatre-vingt-treize mille deux cents euros (8.993.200,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-sept mille huit cents euros (37.800,- EUR) au montant de neuf millions trente et un mille euros (9.031.000,- EUR) par la création et l'émission de quatre-vingt-neuf mille neuf cent trente-deux (89.932) actions nouvelles, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, par incorporation dans le capital du montant de la prime d'émission dont question ci-dessus d'un montant de huit millions neuf cent quatre-vingt-treize mille deux cents euros (8.993.200,- EUR), et d'attribuer les actions aux actionnaires existants comme suit:

- Monsieur Contant NEMALE: 73.744 actions.
- La République de Guinée Equatoriale: 16.188 actions.

Cinquième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. alinéa 1^{er}** . Le capital social est fixé à NEUF MILLIONS TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 9.031.000,-) représenté par QUATRE-VINGT-DIX MILLE TROIS CENT DIX (90.310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ quarante-neuf mille cinq cents euros (49.500,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, F. DEFLORENNE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2008. LAC/2008/45946.- Reçu quarante-cinq mille euros, 0,50%: EUR 45.000,-.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008149980/220/100.

(080176678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Belux Property Investments (BPI) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 141.933.

L'an deux mille huit, le dix-neuf novembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Belux Property Investments (BPI) S.A., ayant son siège social à L-2168, Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg numéro B141933, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 septembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2525 du 15 octobre 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian BÜHLMANN, demeurant professionnellement à L-2168, Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Le président désigne comme secrétaire Madame Samia ZAROOUR, demeurant professionnellement à L-2168, Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry TRIBOULOT, demeurant professionnellement à L-2168, Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1.- Modification du régime actuel de signature.
 - 2.- Suppression du 4^e alinéa de l'article 7 des statuts et modification du dernier alinéa de l'article 7 des statuts.
 - 3.- Augmentation du nombre des administrateurs de 1 à 3 et réorganisation des pouvoirs de signature des administrateurs.
 - 4.- Ajouté à la fin de l'article 13 des statuts d'un alinéa ayant la teneur suivante:
"Tout changement, révocation ou nomination d'administrateurs et toute modification aux statuts de la société doivent être pris par l'assemblée générale des actionnaires avec une majorité de deux tiers des voix."
- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le régime actuel de signature des administrateurs de la société, laquelle sera désormais valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de supprimer le quatrième alinéa de l'article sept des statuts et de modifier le dernier alinéa de l'article sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7. (dernier alinéa).** La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le nombre des administrateurs de la société de un à trois.

L'assemblée décide en outre:

- de confirmer Monsieur Christian BÜHLMANN, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168, Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, comme administrateur de la société et de le nommer administrateur de catégorie B;
- de nommer comme nouveaux administrateurs de la société et spécialement comme administrateurs de catégorie A:
 - Monsieur Benoît DABERTRAND, né à Charleroi (Belgique), le 16 mai 1970, demeurant à B-1410, Waterloo, Drève de Mereault, 31 (Belgique);
 - Monsieur Cédric de CARITAT DE PERUZZIS, né à Charleroi (Belgique), le 5 juin 1979, demeurant à B-164,0 Rhode-Saint-Genèse, avenue de la Fauvette 4/2 (Belgique).

Le mandat de tous les administrateurs expirera en date du 23 septembre 2014.

142175

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'ajouter à la fin de l'article 13 des statuts un alinéa ayant la teneur suivante:

"Tout changement, révocation ou nomination d'administrateurs et toute modification aux statuts de la société doivent être pris par l'assemblée générale des actionnaires avec une majorité de deux tiers des voix."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise:

Follows the English version:

In the year two thousand and eight.

On the nineteenth of November.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company (société anonyme) Belux Property Investments (BPI) S.A., having its registered office in L-2168, Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg number B141933, incorporated by deed of the undersigned notary on the 23rd of September 2008, published in the Mémorial C number 2525 of the 15th of October 2008.

The meeting is presided by Mr Christian BÜHLMANN, residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

The chairman appoints as secretary Mrs Samia ZAROOUR, residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

The meeting elects as scrutineer Mr Thierry TRIBOULOT, residing professionally in L-2168, Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

- 1.- Change of the present system of signature.
- 2.- Cancelling of the 4th paragraph of article 7 of the by-laws and amendment of the last paragraph of article 7 of the by-laws.
- 3.- Increase of the number of directors from 1 to 3 and reorganisation of the powers of signature of the directors.
- 4.- Addition at the end of article 13 of the by-laws of a paragraph having the following wording:
"Any change, removal or appointment of directors and any amendment of the by-laws of the company must be taken by the general meeting of the shareholders with a majority of two thirds of the voices."

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to change the present system of signature of the directors of the company, which will henceforth be bound by the joint signature of one director of category A and by one director of category B.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to cancel the fourth paragraph of article seven of the by-laws and to amend the last paragraph of article seven of the by-laws to give it the following wording:

" **Art. 7. (last paragraph)**. The company will be bound by the joint signature of one director of category A and by one director of category B."

Third resolution

The meeting decides to increase the number of directors of the company from one to three.

The meeting decides further:

- to confirm Mr Christian BÜHLMANN, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally in L-2168, Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, as director of the company and to appoint him as director of the category B;

- to appoint as new directors of the company and specially as directors of the category A:

- Mr Benoît DABERTRAND, born in Charleroi (Belgium), on the 16th of May 1970, residing in B-1410, Waterloo, Drève de Mereault 31 (Belgium);

- Mr Cédric de CARITAT DE PERUZZIS, born in Charleroi (Belgium), on the 5th of June 1979, residing in B-1640, Rhode-Saint-Genèse, avenue de la Fauvette 4/2 (Belgium).

The mandate of all the directors will expire on the 23rd of September 2014.

Fourth resolution

The meeting decides to add at the end of article 13 of the by-laws of a paragraph having the following wording:

"Any change, removal or appointment of directors and any amendment of the by-laws of the company must be taken by the general meeting of the shareholders with a majority of two thirds of the voices."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight hundred euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the French and the English texts, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: BÜHLMANN - ZAROOUR - TRIBOULOT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 novembre 2008, Relation GRE/2008/4740. — Reçu douze euros. 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008151757/231/144.

(080179624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

M.I.O.S. S.A. (Management/Ingénierie des Organisations et des Systèmes), Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 55.478.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

63-65, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG

EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2008150691/642/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04442. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.